

# Comité ad-hoc de pilotage national des essais thérapeutiques et autres recherches sur la COVID-19 (CAPNET)

Une instance de priorisation de la recherche clinique sur la COVID-19

**mise à jour 08.12.20**

Devant l'élan de recherche sur la COVID-19 et la multiplicité des études lancées pendant la première vague épidémique impliquant un nombre très important de patients à inclure, il convient de mieux coordonner ces recherches et d'introduire un mécanisme de régulation permettant de prioriser les études à fort potentiel afin de les accélérer.

Cette régulation repose sur la définition, par le conseil scientifique de REACTing (consortium multidisciplinaire dans le domaine des maladies infectieuses émergentes), de critères de priorisation évolutifs et l'attribution par, le Comité ad-hoc de pilotage national des essais thérapeutiques et autres recherches sur la COVID-19 (CAPNET), d'un label de « priorité nationale de recherche » à un nombre limité d'études sur la base de ces recommandations

## Qu'est-ce que le CAPNET ?

**Le CAPNET est une instance de concertation composée de différents acteurs de la recherche impliquant la personne humaine dont la mission est de réguler les études cliniques et précliniques portant sur la Covid-19 afin d'accélérer celles qui entrent dans le champ des priorités nationales et sont les plus prometteuses.**

CAPNET s'appuie sur les évaluations scientifiques et méthodologiques réalisées par le Conseil Scientifique de REACTing, pour délivrer un **label de « Priorité nationale de recherche »** aux études à fort impact potentiel.

Le label « priorité nationale de recherche » permet l'accès exclusif à une procédure accélérée d'évaluation du dossier d'autorisation réglementaire, une valorisation spécifique relative aux inclusions qui seront réalisées via le système d'information et de gestion de la recherche et des essais cliniques (SIGREC) ainsi que l'accès à un financement institutionnel éventuel.

## La composition de CAPNET

### Pilotage et secrétariat :

Le pilotage du CAPNET est assuré par la Cellule Interministérielle Recherche [1].  
Le secrétariat est assuré par le consortium REACTing.

### Composition :

Le CAPNET est composé des représentants des directions d'administration centrale qui composent la Cellule interministérielle recherche, de représentants institutionnels de la recherche en santé et des promoteurs d'essais cliniques académiques (Conférence des Directeurs Généraux de CHU), des représentants des

communautés de chercheurs-cliniciens et investigateurs (Conférence des Présidents de CME), de représentants des UFRs de médecine (Conférence des Doyens de Faculté de Médecine) et de représentants des usagers.

Des représentants de REACTing, de l'ANSM et des CPP y participent également en qualité de contributeurs, sans pouvoir décisionnaire, afin d'éclairer le CAPNET sur les essais en cours.

La présence de l'ANSM et des CPP au sein du comité ne conditionne pas l'avis qui sera rendu par ces instances dans leurs domaines de compétences respectifs.

[1] La cellule interministérielle recherche est un groupe de travail entre le Ministère de la Recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation (MESRI) et du Ministère des Solidarités et de la santé (MSS). Il comporte cinq représentants de trois administrations centrales : la direction générale de la recherche et de l'innovation (MESRI), la direction générale de la santé (MSS) et la direction générale de l'offre de soins (MSS).

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-de-sante/recherche-sur-la-covid-19/article/comite-ad-hoc-de-pilotage-national-des-essais-therapeutiques-et-autres>